Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025322-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-322	Nomenclature 5.7
Logement, cadre de vie et mobilité – Modification du règlement d'attribution de l'aide communautaire à l'achat d'un VAE (Vélo à Assistance Electrique)	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	26	27

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Annick BARRE

EXPOSE :

Par délibération n°2023-037 du 2 mars 2023, modifiée par délibération n°2023-079 du 30 mars 2023, le Conseil communautaire avait décidé de la mise en place d'une aide communautaire à l'acquisition d'un VAE.
Le montant de l'aide était fixé à 20 % du prix d'achat HT, plafonné à 200 €.
Afin de préciser les conditions d'éligibilité et d'intégrer les modifications liées à la suppression du Bonus Vélo de l'État, il est proposé de modifier le règlement d'attribution de l'aide.
Il est également proposé de supprimer la convention d'attribution de l'aide qui reprend les termes du règlement d'attribution.
Ainsi le dossier à déposer à la CCHC pour solliciter l'aide se compose :

- du formulaire de demande dûment complété et signé,
- du règlement d'attribution de l'aide VAE daté et signé,
- de la copie de la facture acquittée d'achat du VAE (avec marque et modèle du VAE) au nom du bénéficiaire,
- de la copie du certificat d'homologation du VAE (avec marque et modèle du VAE),
- de la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- de la copie d'une pièce d'identité,
- du relevé d'identité bancaire du compte à créditer, au nom du bénéficiaire.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le projet de modification du règlement d'attribution de l'aide à l'acquisittion d'un VAE et la liste des pièces justificatives à fournir telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025322-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction